

PROTOCOLE

SORTIE À L'EXTERIEUR DE LA CRÈCHE

- 1) La sortie doit être prévue et organisée en amont, et en lien avec le projet de la crèche. Envoyer la veille ou le matin même à la cheffe de service référente de l'établissement, les noms et prénoms des enfants et la liste des professionnelles concernées, ainsi que le lieu et l'heure de la sortie.
- 2) **La pharmacie à apporter** : Conformément aux protocoles médicaux, la trousse à pharmacie doit contenir :
 - + Couverture de survie
 - + Dosettes anti-septique
 - + Dosettes sérum physiologique
 - + Compresses stériles
 - + Pansements prédécoupés
 - + Gants jetables
 - + PAI du ou des enfants concernés
- 3) Prendre de l'eau et des gobelets
- 4) **Nombre d'enfants par professionnel** :
 - + Une professionnelle pour 2 enfants afin que chaque enfant soit tenu par la main
 - + Minimum 2 professionnelles par sortie
- 5) Une professionnelle sera équipée d'un téléphone portable
- 6) **Déroulement de la sortie** :
 - + Compter les enfants.
 - + Tenir la main des enfants jusqu'à l'arrivée sur le lieu. Pour les poussettes, bien attacher les enfants avec les sangles.
 - + Pour une sortie vers un lieu en extérieur : Sécuriser le lieu où on s'arrête. Les adultes se positionnent en « adulte phare » pour assurer la surveillance.
 - + Pour une sortie en intérieur : Contenir les enfants dans le lieu, surveiller les sorties possibles du lieu.

❖ Protocole en lien avec le décret N° 2021-1131 du 30 Août 2021(5^{ème} protocole)